

Arrêté du 16 mai 1997 fixant le modèle des demandes d'appréciation prévues par le 3° de l'article L. 80 B du livre des procédures fiscales — QUESTIONNAIRE RELATIF A LA MISE EN OEUVRE DE LA GARANTIE PREVUE AU 3° DE L'ARTICLE L. 80 B DU LIVRE DES PROCEDURES

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

Abrogé

Date	30/08/2009
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	BUDF9700018A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000201511

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Si l'entreprise ne connaît pas encore précisément l'identité des personnels affectés au présent projet de recherche-développement, il conviendra toutefois d'indiquer la nature des postes à pourvoir et [...] Personnels prévus pour l'exécution des travaux de recherche-développement NOM PRENOM DIPLOME (*) FONCTIONS ANTECEDENTS EN MATIERE DE R & D Dans l'entreprise Autres (*) Joindre les photocopies des diplômes [...]

TEXTES VISÉS

Le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement, et le secrétaire d'Etat à la recherche, Vu le code général des impôts ; Vu le livre des procédures fiscales, notamment les articles L. 80 B et R. 80 B-6,

RÉFÉRENCE

ARRETE BUDF9700018A du 30 août 2009, « Arrêté du 16 mai 1997 fixant le modèle des demandes d'appréciation prévues par le 3° de l'article L. 80 B du livre des procédures fiscales – QUESTIONNAIRE RELATIF A LA MISE EN OEUVRE DE LA GARANTIE PREVUE AU 3° DE L'ARTICLE L. 80 B DU LIVRE DES PROCEDURES ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000201511> (consulté le 30 août 2026).